

NUMÉRO 28 - FÉVRIER 2018

Chasse & Environnement 18

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU CHER



Fédération Départementale des Chasseurs
du Cher

LA
chasse
EST *

OFFERTE*

* **Permis de chasser**
à **0€**



Contactez vite la Fédération

* selon conditions fixées par la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher

Chasseursducentre.fr/fdc18

02 48 50 05 29

Permis de chasser
à **0€**

C'est parti dans le Cher

p. 5



**Une convention pour sauver
la chasse de la perdrix**

p. 9



**En direct
des territoires de chasse :**
Plou, une société de chasse active

p. 11

LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

Game Fair

EN LOIR-ET-CHER



23 - 24 - 25 Juin | **SOLOGNE**
Lamotte-Beuvron

Pays à l'honneur
Le Sénégal

Village Canin
3 000 Chiens

CHAMPAGNE
Grand Duchêne
Réservations
01 41 40 35 14

Dîner Spectacle
samedi 24 juin


PRO PLAN



FONDATION
FRANÇOIS
SOMMER



Confédération
de la
CHASSE

ARMES
CHASSES

SAISONS
CHASSE



gamefair.fr 

INFORMATIONS PRATIQUES p. 4

— Horaires de chasse

RÈGLEMENTATION p. 4

— La destruction des covidés

INFORMATIONS GÉNÉRALES p. 5

— Permis de chasser 0€

— Casser la dynamique de diminution des chasseurs

— L'examen du permis de chasser

— Accès aux territoires d'accueil

— L'équipement des nouveaux chasseurs

— Un grand merci à vous

— Grippe Aviaire

— Saison 2015/2016 les chiffres sur le piégeage des espèces nuisibles

— Nouvelle revue fédérale

— Chasse sous terre saison 2015/2016

— Formation de piégeage décentralisée

DOSSIERS TECHNIQUES p. 9

— **Petit gibier** : une convention de repeuplement et gestion pour sauver la chasse de la perdrix

— **En direct des territoires de chasse** : Plou, une société de chasse active

ANNONCES p. 14

ASSOCIATIONS p. 17

FORMATIONS 2016 p. 19

SERVICE TECHNIQUE

Christophe BOUILLY

SOLOGNE - 06 87 68 78 11
c.boully.fdc18@chasseurdefrance.com

Julien BRAHITI

V. D. GERMIGNY - 06 45 70 93 67
j.brahiti.fdc18@chasseurdefrance.com

J. Michel LAFON

CHAMP. BERRI. SUD - 06 86 67 90 28
jm.lafon.fdc18@chasseurdefrance.com

Didier NIOT

CHAMP. BERRI. OUEST - 06 16 70 17 20
d.niot.fdc18@chasseurdefrance.com

Fabien NOUAILLE

CHAMP. BERRI. EST - 06 28 30 81 94
f.nouaille.fdc18@chasseurdefrance.com

Jérôme RACLIN

PAYS-FORT V. D. LOIRE - 06 28 30 81 88
j.raclin.fdc18@chasseurdefrance.com

Antoine VOISIN

BOISCHAUT MARCHE - 06 11 65 38 60
a.voisin.fdc18@chasseurdefrance.com

Chasse & Environnement 18 est édité par la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher, 22, rue Charles-Durand 18023 Bourges Cedex. **Distribution**: Gratuite pour tous les adhérents à la F.D.C. du Cher. **Directeur de la publication**: F-H. De CHAMPS. **Rédacteur en chef**: Philippe AGENCY. **Rédaction**: J.-L. Courseau et le Service technique de la Fédération. **Conception/Réalisation/Publicité**: Éditions Chasse Sports: 0134782222. **Maquette et composition**: ItalicCommunication - Évreux. **Crédit photos**: Dominique Gest et le service technique de la FDC 18. **Tirage**: 13250 exemplaires. **Dépôt légal à parution**. 3^e trimestre 2016. Toute copie, même partielle, sans autorisation préalable, reste interdite. ISSN: 1959-6723. **Imprimeur**: Rotochampagne - Chaumont (52). **Cette revue comporte un encart**: Petit Livret Vert saison 2016/2017.



Amies chasseresses, Amis chasseurs,

Nous vous annonçons dans notre dernier numéro réfléchir aux possibilités de recrutement des nouveaux chasseurs, et bien nous avons franchi le pas. Votre fédération lance, cette année, l'opération « Permis de chasser à 0€ ». Plus qu'un coup de « Pub », mieux qu'une simple campagne de recrutement, cette opération doit être une vitrine pour notre passion commune. L'engagement de votre conseil d'administration et du personnel de la fédération dans cette aventure est total mais sa réussite passe aussi et surtout par l'accueil que vous réserverez aux lauréats à l'examen du permis de chasser. Nous le savons, la première impression, le premier contact, sont souvent décisifs. Je tiens à remercier ici les responsables de territoire et les chasseurs qui se sont déjà engagés à accueillir les nouveaux

chasseurs et je remercie par avance ceux qui ne l'ont pas encore fait, il est encore temps. Toute l'équipe de la fédération est mobilisée et se tient à votre disposition.

Pour fidéliser les nouveaux chasseurs, les territoires de chasse doivent être attractifs. Aujourd'hui les populations de grand gibier se portent bien mais comme vous le savez, les populations de petit gibier naturel ont été encore un peu plus fragilisées par un printemps 2016 exceptionnellement pluvieux. Parce que la chasse du petit gibier nous tient tous à cœur, je vous invite à découvrir dans ce numéro les nouveaux moyens de gestion du petit gibier que nous vous proposons.

Je viens de l'écrire, les populations de grand gibier se portent bien, et elles ne sont pas toujours sans conséquence sur les dégâts agricoles que vous financez et dont 90 % de la facture est imputable au sanglier. Le montant indemnisé en 2016 augmente par rapport aux deux années précédentes malgré des prix d'indemnisation encore bas. Participez à la prévention des dégâts avec les agriculteurs, mais surtout, et plus que tout, chassez!

Chasser, c'est aussi éviter les concentrations d'animaux. L'actualité cynégétique des médias du département a récemment été animée par un dossier connu de tous ou presque à Epineuil le Fleuriel. En effet, un arrêté préfectoral autorise le tir d'animaux par les lieutenants de louveterie. Cette solution a été envisagée en raison d'une concentration d'animaux à l'origine de dégâts agricoles importants, des risques sanitaires et de collisions routières.

L'influenza aviaire, ou grippe aviaire, est une autre actualité du moment. L'évolution du nombre de foyers découverts a conduit les autorités à prendre des mesures de restrictions en termes de lâchers et de transport de gibier à plumes sans pour autant en interdire la chasse. Ceux-ci restent possibles si l'éleveur est en possession d'une dérogation délivrée suite à un contrôle sanitaire.

Enfin, et c'est un rendez-vous annuel important, l'assemblée générale de la fédération aura lieu le mercredi 5 avril prochain au Palais d'Auron à Bourges. Nous vous espérons nombreux et serons ravis de vous accueillir.

Bonne lecture à toutes et à tous,

Le président
François-Hugues de CHAMPS



Diplômé de l'école d'armes de Saint-Etienne

PARKING ASSURÉ

Réparations - Remises à Neuf
Vêtements - Couteaux
Accessoires de Chasse - Espace Cadeaux

Renseignez-vous pour vos Ball-Traps

Ouvert de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h du mardi au samedi

www-armurerie-prot.com
41, rue de Lazenay - 18 000 Bourges - Tél. 02 48 21 02 69

RC RM A 328 324 793



Horaires de chasse

Heures légales du lever et du coucher du soleil à Bourges, en tenant compte de l'heure d'été et d'hiver.

| MARS 2017 | | | | AVRIL 2017 | | | | MAI 2017 | | | | JUIN 2017 | | | | JUILLET 2017 | | | | AOUT 2017 | | | |
|-----------|----|--------|---------|------------|----|--------|---------|----------|----|--------|---------|-----------|----|--------|---------|--------------|----|--------|---------|-----------|----|--------|---------|
| M | 01 | 7h32mn | 18h35mn | S | 01 | 7h31mn | 20h19mn | L | 01 | 6h36mn | 20h59mn | J | 01 | 6h01mn | 21h37mn | S | 01 | 6h01mn | 21h48mn | M | 01 | 6h31mn | 21h22mn |
| J | 02 | 7h30mn | 18h36mn | D | 02 | 7h29mn | 20h20mn | M | 02 | 6h34mn | 21h01mn | V | 02 | 5h59mn | 21h37mn | D | 02 | 6h01mn | 21h47mn | M | 02 | 6h32mn | 21h20mn |
| V | 03 | 7h28mn | 18h37mn | L | 03 | 7h27mn | 20h21mn | M | 03 | 6h33mn | 21h02mn | S | 03 | 5h59mn | 21h38mn | L | 03 | 6h02mn | 21h47mn | J | 03 | 6h34mn | 21h19mn |
| S | 04 | 7h26mn | 18h39mn | M | 04 | 7h25mn | 20h23mn | J | 04 | 6h31mn | 21h04mn | D | 04 | 5h59mn | 21h39mn | M | 04 | 6h03mn | 21h47mn | V | 04 | 6h35mn | 21h17mn |
| D | 05 | 7h24mn | 18h40mn | M | 05 | 7h23mn | 20h24mn | V | 05 | 6h30mn | 21h05mn | L | 05 | 5h58mn | 21h40mn | M | 05 | 6h03mn | 21h46mn | S | 05 | 6h36mn | 21h16mn |
| L | 06 | 7h22mn | 18h42mn | J | 06 | 7h21mn | 20h25mn | S | 06 | 6h28mn | 21h06mn | M | 06 | 5h58mn | 21h41mn | J | 06 | 6h04mn | 21h46mn | D | 06 | 6h37mn | 21h14mn |
| M | 07 | 7h20mn | 18h43mn | V | 07 | 7h19mn | 20h27mn | D | 07 | 6h27mn | 21h08mn | M | 07 | 5h58mn | 21h41mn | V | 07 | 6h05mn | 21h46mn | L | 07 | 6h39mn | 21h13mn |
| M | 08 | 7h18mn | 18h45mn | S | 08 | 7h17mn | 20h28mn | L | 08 | 6h26mn | 21h09mn | J | 08 | 5h57mn | 21h42mn | S | 08 | 6h06mn | 21h45mn | M | 08 | 6h40mn | 21h11mn |
| J | 09 | 7h16mn | 18h46mn | D | 09 | 7h15mn | 20h30mn | M | 09 | 6h24mn | 21h10mn | V | 09 | 5h57mn | 21h43mn | D | 09 | 6h06mn | 21h44mn | M | 09 | 6h41mn | 21h10mn |
| V | 10 | 7h14mn | 18h48mn | L | 10 | 7h13mn | 20h31mn | M | 10 | 6h23mn | 21h12mn | S | 10 | 5h57mn | 21h43mn | L | 10 | 6h07mn | 21h44mn | J | 10 | 6h42mn | 21h08mn |
| S | 11 | 7h12mn | 18h49mn | M | 11 | 7h11mn | 20h32mn | J | 11 | 6h21mn | 21h13mn | D | 11 | 5h56mn | 21h44mn | M | 11 | 6h08mn | 21h43mn | V | 11 | 6h44mn | 21h07mn |
| D | 12 | 7h10mn | 18h51mn | M | 12 | 7h09mn | 20h34mn | V | 12 | 6h20mn | 21h14mn | L | 12 | 5h56mn | 21h45mn | M | 12 | 6h09mn | 21h43mn | S | 12 | 6h45mn | 21h05mn |
| L | 13 | 7h09mn | 18h52mn | J | 13 | 7h08mn | 20h35mn | S | 13 | 6h19mn | 21h16mn | M | 13 | 5h56mn | 21h45mn | J | 13 | 6h10mn | 21h42mn | D | 13 | 6h46mn | 21h03mn |
| M | 14 | 7h07mn | 18h53mn | V | 14 | 7h06mn | 20h37mn | D | 14 | 6h17mn | 21h17mn | M | 14 | 5h56mn | 21h46mn | V | 14 | 6h11mn | 21h41mn | L | 14 | 6h48mn | 21h02mn |
| M | 15 | 7h05mn | 18h55mn | S | 15 | 7h04mn | 20h38mn | L | 15 | 6h16mn | 21h18mn | J | 15 | 5h56mn | 21h46mn | S | 15 | 6h12mn | 21h40mn | M | 15 | 6h49mn | 20h59mn |
| J | 16 | 7h03mn | 18h56mn | D | 16 | 7h02mn | 20h39mn | M | 16 | 6h15mn | 21h19mn | V | 16 | 5h56mn | 21h46mn | D | 16 | 6h13mn | 21h40mn | M | 16 | 6h50mn | 20h58mn |
| V | 17 | 7h01mn | 18h58mn | L | 17 | 7h00mn | 20h41mn | M | 17 | 6h14mn | 21h20mn | S | 17 | 5h56mn | 21h47mn | L | 17 | 6h14mn | 21h39mn | J | 17 | 6h52mn | 20h56mn |
| S | 18 | 6h59mn | 18h59mn | M | 18 | 6h58mn | 20h42mn | J | 18 | 6h13mn | 21h22mn | D | 18 | 5h56mn | 21h47mn | M | 18 | 6h15mn | 21h38mn | V | 18 | 6h53mn | 20h55mn |
| D | 19 | 6h57mn | 19h00mn | M | 19 | 6h56mn | 20h43mn | V | 19 | 6h12mn | 21h23mn | L | 19 | 5h56mn | 21h47mn | M | 19 | 6h16mn | 21h37mn | S | 19 | 6h54mn | 20h53mn |
| L | 20 | 6h55mn | 19h02mn | J | 20 | 6h55mn | 20h45mn | S | 20 | 6h11mn | 21h24mn | M | 20 | 5h56mn | 21h48mn | J | 20 | 6h17mn | 21h36mn | D | 20 | 6h55mn | 20h51mn |
| M | 21 | 6h53mn | 19h03mn | V | 21 | 6h53mn | 20h46mn | D | 21 | 6h10mn | 21h25mn | M | 21 | 5h57mn | 21h48mn | V | 21 | 6h18mn | 21h35mn | L | 21 | 6h57mn | 20h49mn |
| M | 22 | 6h51mn | 19h05mn | S | 22 | 6h51mn | 20h48mn | L | 22 | 6h09mn | 21h26mn | J | 22 | 5h57mn | 21h48mn | S | 22 | 6h19mn | 21h34mn | M | 22 | 6h58mn | 20h48mn |
| J | 23 | 6h49mn | 19h06mn | D | 23 | 6h49mn | 20h49mn | M | 23 | 6h08mn | 21h27mn | V | 23 | 5h57mn | 21h48mn | D | 23 | 6h20mn | 21h33mn | M | 23 | 6h59mn | 20h46mn |
| V | 24 | 6h47mn | 19h07mn | L | 24 | 6h48mn | 20h50mn | M | 24 | 6h07mn | 21h29mn | S | 24 | 5h57mn | 21h48mn | L | 24 | 6h22mn | 21h32mn | J | 24 | 7h01mn | 20h44mn |
| S | 25 | 6h45mn | 19h09mn | M | 25 | 6h46mn | 20h52mn | J | 25 | 6h06mn | 21h30mn | D | 25 | 5h58mn | 21h48mn | M | 25 | 6h23mn | 21h30mn | V | 25 | 7h02mn | 20h42mn |
| D | 26 | 7h43mn | 20h10mn | M | 26 | 6h44mn | 20h53mn | V | 26 | 6h05mn | 21h31mn | L | 26 | 5h58mn | 21h48mn | M | 26 | 6h24mn | 21h29mn | S | 26 | 7h03mn | 20h40mn |
| L | 27 | 7h41mn | 20h12mn | J | 27 | 6h43mn | 20h54mn | S | 27 | 6h04mn | 21h32mn | M | 27 | 5h59mn | 21h48mn | J | 27 | 6h25mn | 21h28mn | D | 27 | 7h05mn | 20h38mn |
| M | 28 | 7h39mn | 20h13mn | V | 28 | 6h41mn | 20h56mn | D | 28 | 6h03mn | 21h33mn | M | 28 | 5h59mn | 21h48mn | V | 28 | 6h26mn | 21h27mn | L | 28 | 7h06mn | 20h36mn |
| M | 29 | 7h37mn | 20h14mn | S | 29 | 6h39mn | 20h57mn | L | 29 | 6h03mn | 21h34mn | J | 29 | 5h59mn | 21h48mn | S | 29 | 6h27mn | 21h26mn | M | 29 | 7h07mn | 20h34mn |
| J | 30 | 7h35mn | 20h16mn | D | 30 | 6h38mn | 20h58mn | M | 30 | 6h02mn | 21h35mn | V | 30 | 6h00mn | 21h48mn | D | 30 | 6h29mn | 21h24mn | M | 30 | 7h08mn | 20h33mn |
| V | 31 | 7h33mn | 20h17mn | | | | | M | 31 | 6h01mn | 21h36mn | | | | | L | 31 | 6h30mn | 21h23mn | J | 31 | 7h10mn | 20h31mn |

Les horaires pour la chasse du gibier d'eau dans le CHER sont fixés 2 heures avant et 2 heures après l'heure légale du lever et coucher du soleil.

Les horaires pour la chasse des autres gibiers dans le CHER sont fixés 1 heure avant et 1 heure après l'heure légale du lever et coucher du soleil.

À l'exception des 6 espèces suivantes : colin, faisán, perdrix, caille, lièvre et lapin classé gibier dont la chasse ne peut s'exercer qu'entre 9 heures et 17h30.

Ces horaires ne sont applicables qu'à condition que la chasse de l'espèce concernée soit ouverte.

La destruction des corvidés

Prochainement, la période de destruction des corvidés va commencer là où les corvidés sont susceptibles de causer des dégâts agricoles.

Cette destruction peut s'opérer de plusieurs techniques, la plus connue étant à tir avec l'aide de formes en plastique et d'un tourniquet.

Une autre technique, moins répandue, est de faire appel à un fauconnier qui utilise son rapace sur les corbeaux freux (ou corneilles noires) en espérant prélever quelques oiseaux. Si le tableau n'est pas élevé, le décantonnement est quant à lui efficace. En effet, les corvidés n'aiment guère les attaques de ces rapaces et le résultat ne se fait pas attendre.

Nous attirons votre attention sur le fait que les faucons, auxiliaires du « chasseur fauconnier » se jettent sur les « vrais corbeaux » mais également, dans certains cas, sur les formes plastiques de corbeaux qui pourraient être installées sur un territoire voisin pratiquant également la destruction à tir des corvidés.

Il en va de même pour une autre espèce protégée qu'est le choucas des tours qui se mêle fréquemment aux autres corvidés et qui vient également au-dessus des formes plastiques.

Afin de ne pas commettre d'infraction, il est très important de bien identifier l'espèce avant de tirer.





Permis de chasser à 0€

En 2017 la Fédération des chasseurs lance l'opération « Permis de chasser à 0 € » afin de recruter plus de candidats à l'examen du permis de chasser. Avec une campagne de communication par distribution de 116 000 flyers dans les boîtes aux lettres du département, des grandes affiches dans les villes de Bourges, Vierzon et Saint Amand.

Avec cette opération, c'est tout le monde de la chasse qui se mobilise, la Fédération, les associations cynégétiques et louvetiers, les responsables de territoires et les partenaires de l'opération.



Casser la dynamique de diminution des chasseurs

Depuis de nombreuses années, le nombre de chasseurs diminue de 2 à 3 % chaque saison, le nombre de nouveaux lauréats n'étant pas suffisant. La représentativité de la chasse est liée à son nombre d'adhérents, c'est pourquoi il est impératif de faire découvrir notre loisir et passion au

plus grand nombre. C'est une opération de recrutement massif avec le doublement du nombre de places d'examen passant ainsi de 300 à 600 places pour l'année 2017.

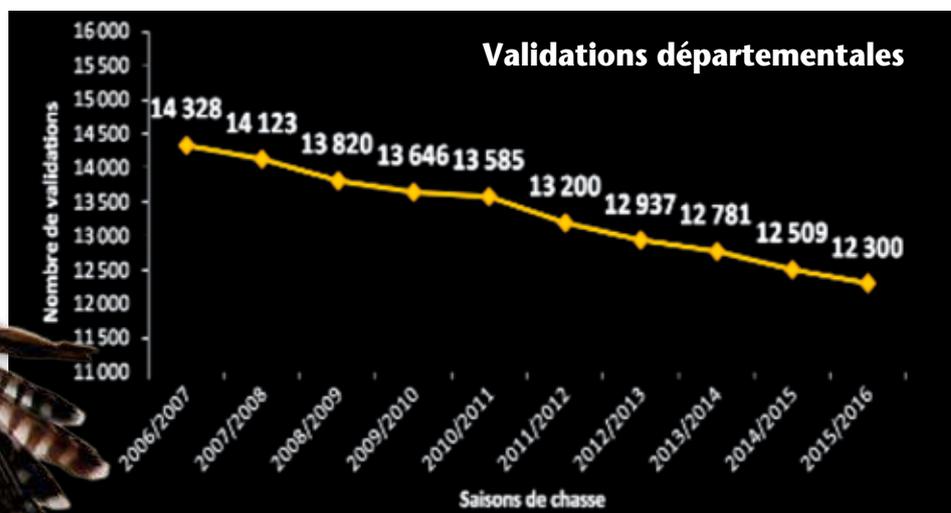
L'examen du permis de chasser

Il se déroule de la manière suivante :

- ▶ Une formation théorique un vendredi soir à la Fédération à Bourges de 19 heures à 22 h 30.
- ▶ Deux à trois semaines plus tard environ, une formation pratique de 2 heures pour la manipulation de l'arme et les consignes de sécurité sur le site de formation de Morogues.
- ▶ Une semaine après, c'est l'examen d'une durée

d'environ une heure toujours sur le site de formation de Morogues.

La réussite à l'examen du permis de chasser est à la portée de tous ceux qui souhaitent apprendre la législation, la biologie des espèces... et mettent en pratique les bonnes manipulations des différents types d'armes. La révision est facilitée par le livre qui est proposé aux candidats et le site internet.



Accès aux territoires d'accueil

Afin de proposer une offre complète, nous avons besoin de territoires d'accueil car le public que nous pensons cibler n'est probablement pas encore initié au monde de la chasse. Il nous semble opportun d'accompagner ces nouveaux chasseurs dans leur première saison de chasse.

Près de 150 territoires se sont déjà engagés à accueillir gratuitement au sein de leur groupe de chasse des nouveaux lauréats pour leur faire découvrir le monde de la chasse et leur apprendre à chasser.

Nous sollicitons donc d'autres responsables de territoires pour accueillir ces nouveaux chasseurs mais aussi pour trouver des personnes référentes, prêtes à consacrer un peu de leur temps pour initier, faire partager **notre passion de la chasse**.

N'hésitez pas à nous contacter.



L'équipement des nouveaux chasseurs

Chaque nouveau chasseur recevra un guide avec les coordonnées des territoires d'accueil mais aussi des réductions promises par nos partenaires sur l'achat d'équipement de chasse.

Un grand merci à vous

Nous remercions particulièrement les chasseurs, responsables de territoires et partenaires pour leur engagement dans cette opération.

Une offre inédite

Le permis de chasser à 0 €

La Fédération des chasseurs du Cher a le plaisir d'offrir le permis de chasser à toutes les personnes résidant dans le Cher et souhaitant découvrir notre loisir

* L'offre gratuite comprend :

- l'inscription à l'examen du permis de chasser,
- la formation théorique et pratique pour réussir l'examen du permis de chasser,
- la validation annuelle du permis de chasser,
- l'assurance responsabilité civile du nouveau chasseur,
- l'accès à un ou plusieurs territoires de chasse,
- l'accueil et l'accompagnement pour les premiers pas en action de chasse,
- l'envoi de la revue fédérale,
- l'aide et le conseil pour l'équipement matériel du nouveau chasseur.

* Les seules conditions requises :

- avoir au minimum 15 ans pour s'inscrire
- habiter dans le Cher
- réussir l'examen du permis de chasser

Un chèque de caution de 60€ à l'ordre de la FDC 18 doit accompagner votre dossier d'inscription. Il vous sera restitué après la réussite au terme de 2 présentations maximum à l'examen.

C'est une précaution motivée afin de limiter l'absentéisme lors des séances de formations et d'examen.

A l'obtention du permis de chasser, la fédération vous remettra le guide du nouveau chasseur, véritable recueil de bons plans pour réussir sa première saison de chasse. Dans ce guide, le nouveau chasseur trouvera la liste des territoires acceptant d'accueillir gratuitement les nouvelles recrues et les partenaires proposant des offres promotionnelles pour votre équipement.

Découvrez un authentique plaisir au contact de la nature.

N'hésitez plus !



Grippe Aviaire

Suite à la détection du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 sur des appelants (Pas-de-Calais) et un foyer en élevage (Tarn) le niveau de risque vis-à-vis de la grippe aviaire est passé au niveau « élevé » sur l'ensemble du territoire national le 5 décembre 2016.

Le passage au risque « élevé » a entraîné la mise en place de mesures de protection renforcées sur l'ensemble du territoire national :

- ▶ Obligation de confinement ou de pose de filets permettant d'empêcher tout contact avec les

oiseaux sauvages pour tous les élevages commerciaux de volailles et toutes les basses-cours.

- ▶ Interdiction de tout rassemblement de volailles vivantes, et en particulier les marchés.
- ▶ Interdiction des lâchers de gibiers à plume sur tout le territoire national. Des dérogations étaient possibles pour les lâchers de faisans et de perdrix sous certaines conditions et dans certaines zones.

Des dérogations étaient également possibles pour l'utilisation des appelants.

SAISON 2015/2016, les chiffres sur le piégeage des espèces nuisibles

Les bilans de piégeage (donc le nombre de piégeurs actifs sur le terrain) sont dans une phase de stabilité depuis 5 ans entre 816 et 829 bilans ces dernières années. Cette tendance est un signe positif que les piégeurs envoient à tous les gestionnaires de territoires pour ne pas baisser les bras en cette période difficile pour le petit gibier.

Concernant les espèces, la mauvaise reproduction 2016 de l'espèce renard se fait ressentir puisqu'une baisse de 10 % des captures de cette espèce confirme également la baisse des captures par les déterreurs au printemps 2016.

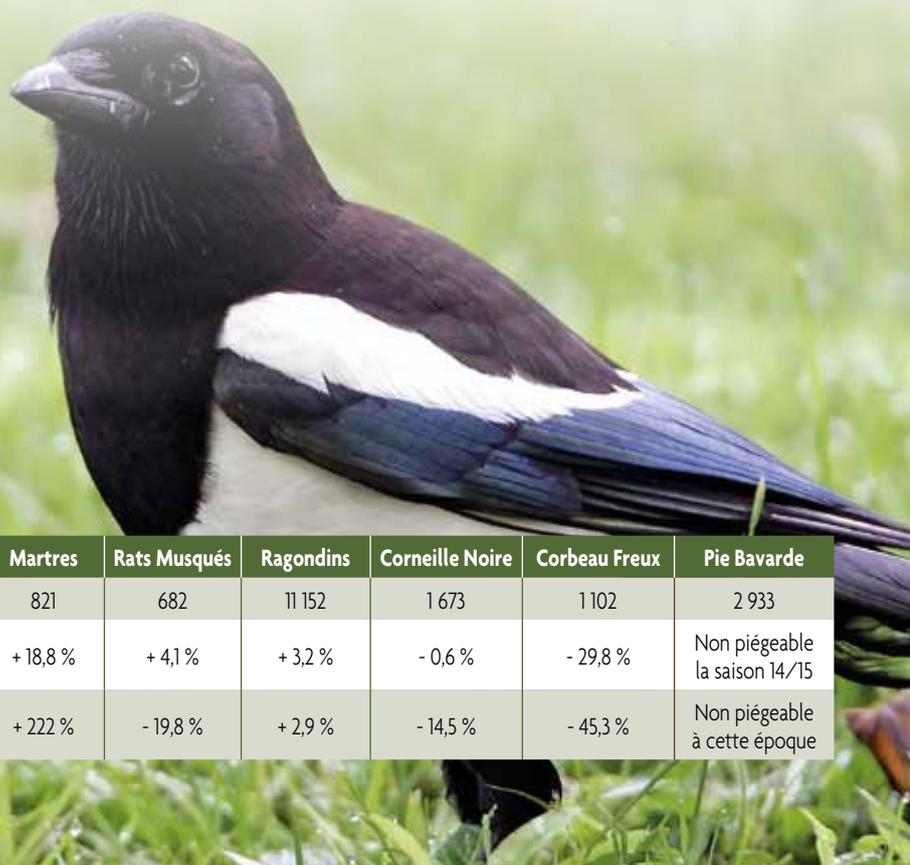
Les 2 mustélidés se portent bien, les captures de fouines sont stables depuis 5 ans et les captures de martres augmentent régulièrement : + 18,8 % pour cette saison.

Quant aux rongeurs, il convient de dissocier le ragondin et rat musqué : les effectifs de ce dernier ne montrent pas une grande inquiétude mais, pour le ragondin, les captures augmentent à nouveau et régulièrement depuis 2012, année où la réglementation du piégeage a été modifiée dans les secteurs de présence loutre et castor et qui a amené à un résultat logique : un nombre important de piégeurs arrêtent de piéger les ragondins.

Les captures de corneilles noires et de corbeaux

freux sont une nouvelle fois en baisse, certainement due à un engouement des chasseurs pour la destruction à tir au printemps sur les cultures. En effet, il peut paraître moins contraignant d'aller tirer les corvidés au fusil de temps en temps plutôt que d'aller tous les matins voir les cages à corvidés soumises parfois à des dégradations.

Enfin, la saison 2015-16 a été marquée par le retour sur la liste des nuisibles de la pie bavarde : quasiment 3000 captures, montrant bien la présence de cette espèce dans le département.



| | Bilan | Renards | Fouines | Martres | Rats Musqués | Ragondins | Corneille Noire | Corbeau Freux | Pie Bavarde |
|----------------------------|---------|---------|---------|----------|--------------|-----------|-----------------|---------------|-------------------------------|
| Nombre | 829 | 2 724 | 510 | 821 | 682 | 11 152 | 1 673 | 1 102 | 2 933 |
| Variation sur 1 an | + 1,6 % | - 10 % | + 0,6 % | + 18,8 % | + 4,1 % | + 3,2 % | - 0,6 % | - 29,8 % | Non piégeable la saison 14/15 |
| Variation sur 5 ans | - 0,2 % | + 5,3 % | - 1,5 % | + 222 % | - 19,8 % | + 2,9 % | - 14,5 % | - 45,3 % | Non piégeable à cette époque |

Nouvelle revue fédérale

Toujours soucieuse de mieux vous informer, votre Fédération s'associe à deux autres Fédérations de la région Centre-Val de Loire : l'Eure-et-Loir et le Loiret pour la création d'une revue commune. Ce numéro 28 du journal « Chasse & environnement 18 » sera donc le dernier sous cette forme. Le prochain numéro de septembre 2017 sortira sous une nouvelle formule qui comportera pour moitié des informations départementales, complétées par des informations nationales et régionales avec 3 parutions par an. Comme celui-ci, il sera envoyé gratuitement à tous les chasseurs ayant validés leur permis dans le Cher. Pour être certain de recevoir cette revue, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse.



Chasse sous terre saison 2015/16

Cette saison passée, les équipages de vénerie sous terre ont capturé en moyenne 30 renards chacun et entre 9 et 10 blaireaux.

Ces moyennes sont un peu plus faibles que les années passées mais rappelons que le printemps avec sa météorologie désastreuse y aura certainement joué un rôle : les terriers ont été désertés par les animaux et la bonne réussite de la reproduction et des mises bas ont logiquement été perturbées.

Néanmoins, il est intéressant de noter que plus de 50 % des captures de renards sont faites en Sologne et dans le Pays Fort Sancerrois, marquant une activité soutenue des équipages sur ces 2 régions agricoles du nord du département.

Quant à l'espèce blaireau, c'est en Champagne Berrichonne que sont effectuées 50 % des prises environ. La population de cette espèce se porte très bien partout excepté en Sologne où le biotope lui convient moins.

| Saison 2015-16 | Equipages actifs | Renards | Blaireaux | Ragondins |
|----------------|------------------|---------|-----------|-----------|
| Nombre | 32 | 965 | 290 | 25 |

Formation de piégeage décentralisée

Pour la 2^e année consécutive, une formation de piégeage décentralisée dans le sud du département a été organisée à ARDENAIS : c'est ainsi que 46 personnes de cette région y ont participé sur les 2 années. L'opération va être renouvelée pour 2017 (voir le bulletin d'inscription aux formations de piégeage dans la rubrique formation). À l'issue des 3 ans, un bilan sera dressé afin de pérenniser ou non ce genre de formation décentralisée.





Petit gibier : une convention de repeuplement et gestion pour sauver la chasse de la perdrix

2016 a été une année noire pour la perdrix, dans toute la France. Face à cette situation, de nombreuses Fédérations ont mis en place des programmes de repeuplement et de gestion pour encourager les chasseurs passionnés par ce gibier menacé mais irremplaçable en plaine. La FDC du Cher a également fait ce choix et nous vous présentons ci-dessous les actions que nous allons engager pour soutenir et maintenir la chasse de la perdrix.

2 conventions pour 1 objectif: pérenniser la chasse des populations naturelles ou renforcées de perdrix. Cet effort s'accompagne obligatoirement de l'interdiction de lâcher de perdrix de tir.

► **1^{re} convention : Gérer les populations naturelles de perdrix**

Cette convention a pour objectif d'aider les responsables de chasse qui se sont engagés ou souhaitent s'engager dans la gestion des populations naturelles: elle implique, pour le territoire de chasse, de respecter les conditions suivantes:

- Respect du plan de gestion: non-tir ou plan de prélèvement établi sur la population naturelle avec le technicien.
- Réalisation d'un comptage de printemps chaque année.
- Limiter les prédateurs (piégeage, chasse, tir d'été, déterrage,...) avec un objectif de 0,2 renard maxi/km lors des IKA nocturnes.





- Ne pas broyer les jachères du 1^{er} mai au 30 juillet.
- Possibilité de renforcer la population en été (avant le 15 août) en utilisant des parcs de pré-lâcher et marquage des oiseaux lâchés.
- Réaliser un agrainage significatif (nombre d'agrainoirs défini avec le technicien) et suivi d'octobre à juin inclus.
- Retourner à la FDC le tableau de chasse annuel de votre territoire.

► 2^e convention : Gérer les populations mixtes de perdrix avec renforcement en été

Cette 2^e convention prévoit un repeuplement réalisé en été et un plan de prélèvement prenant en compte ce renforcement de population: Elle reprend les mêmes règles que la précédente à l'exception des dispositions suivantes:

- Plan de prélèvement établi sur la base de l'effort de repeuplement avec un prélèvement maxi de 20 % des oiseaux lâchés avant le 15 août et éventuellement prélèvement d'un quota sur les populations naturelles par la suite.

- Réalisation d'un comptage de printemps la 1^{re} année au minimum.
- Repeuplement obligatoire en été (avant le 15 août) en utilisant des parcs de pré-lâcher et marquage des oiseaux lâchés.

La signature de ces 2 conventions permet aux adhérents multi services de la FDC de bénéficiaire d'un programme d'aides complet, avec quelques nuances en fonction de l'effort fourni par les chasseurs du territoire. La liste ci-dessous résume les aides apportées par la Fédération:

► Matériel rétrocédé par la FDC:

- Fourniture d'agrainoirs 11 l à 1 € et 30 l à 2 € (valeurs respectives 7 € et 15 €).
- Boîtes pour élevage sous poule vendue 20 € (valeur 100 €).
- Fourniture d'oiseaux FDC à 1,50 € (valeur 6 à 8 €).

► Subventions aux aménagements sur déclaration retournée avant le 15 août:

- Entretien d'agrainoirs: 8 €/ agrainoir entretenu.

- Achat de pièges: 80 % du montant, référence AGRP.
- Emploi d'un piègeur: 1 €/ha de territoire piégé efficacement.
- Installations de pré-lâcher: 80 % de la facture de matériel.
- Semis de haies et buissons: 0,15 €/ ml en semis.
- Plantation de haies et buissons: 0,75 €/ plant ou 80 % de la facture de semences.
- Repeuplement: 80 % de la facture ou 3 €/ oiseau sous poule ou de sauvetage.
- Parcelles intercalaires récoltées: 220 €/ha (cultures sarclées) ou 76 €/ha (autres cultures).
- Chemins et bandes enherbées: Année d'implantation: 61 € ou 122 € en rupture de parcelle.
- Bandes de CIPAN: 30 €/ ha.
- Frais de comptage: 4 €/ participant.

La subvention accordée par la Fédération est plafonnée à 8 fois le montant de l'adhésion multi-services pour la gestion des populations naturelles et à 5 fois le montant de cette adhésion pour la gestion des populations mixtes.





En direct des territoires de chasse: Plou, une société de chasse active.



Jean Marc Ségui est Président du Syndicat de Chasse de Plou, commune rurale et forestière située près de Saint Florent sur Cher, entre le Cher et l'Arnon. Il nous présente sa société et ses actions.

FDC 18: Jean Marc, quelle est l'historique du Syndicat de chasse que vous présidez ?

Notre Syndicat de propriétaires et chasseurs de Plou existe depuis 1948. Jusqu'à ces dernières années, son territoire était constitué des affouages communaux et des parcelles agricoles données par les propriétaires, chasseurs ou non, au Syndicat, soit un total de 600 ha environ.

La chasse était alors essentiellement consacrée au petit gibier et au chevreuil. En 2004, nous avons, en réunion de bureau, décidé d'agrandir notre territoire boisé en louant 400 ha de forêts privées: bien sûr cela a bouleversé notre fonctionnement car notre budget location de territoires a été multiplié par 5! Nous avons donc pris la décision d'ouvrir la société de chasse aux extérieurs avec une tarification différente.

FDC 18: Aujourd'hui, combien êtes-vous de chasseurs dont combien d'« extérieurs » ?

Nous sommes aujourd'hui 45 actionnaires et demi-actionnaires dont la moitié est extérieure à la commune. Nous chassons désormais sur 600 ha de plaine et plus de 700 ha de bois.

FDC 18: Cette intégration de chasseurs extérieurs n'a pas fait « grincer des dents » ?

Non, nous avons le choix de continuer à vivre sur un territoire un peu dispersé ou de nous agrandir pour pouvoir faire une véritable gestion du petit et grand gibier: les chasseurs de la commune en ont compris l'intérêt et aujourd'hui, personne ne regrette.

Par contre, le caractère communal de notre association reste très marqué et les chasseurs « extérieurs » s'impliquent fortement dans nos activités

communales, cela fait partie de la règle du jeu. D'ailleurs, plusieurs de nos chasseurs, plutôt jeunes, ont décidé de s'installer ici et habitent maintenant notre commune!

FDC 18: Vous vous impliquez beaucoup dans la vie communale ?

Oui, c'est indispensable. En effet, nous partageons les territoires les forêts communales avec les habitants: il est indispensable que tout se passe bien. Nous avons donc décidé de nous impliquer dans plusieurs actions de communication.

Tout d'abord, nous publions régulièrement des articles dans le bulletin municipal. Pour que la cohabitation chasseurs promeneurs se passe bien, nous affichons, les jours de chasse, les parcelles où nous chassons afin que les promeneurs puissent profiter également de la forêt le dimanche.





Une randonnée pédestre est co-organisée avec les parents d'élèves : un vrai succès.

Nous organisons depuis quelques années un ball-trap suivi d'un repas champêtre ouvert aux habitants de la commune, c'est un vrai succès avec chaque année près de 300 participants. Enfin nous organisons chaque année avec l'association de parents d'élèves, une randonnée pédestre. Toutes ces actions nous permettent de garder un bon contact avec la population.

FDC 18: le petit gibier, comment se porte-t-il chez vous?

Pour ce qui est du faisan, nous avons fait un repeuplement en 2006 et depuis nous ne tirons pas les poules faisanes. Aujourd'hui, nous avons une belle population de faisans naturels (nous comptons 50 coqs chanteurs au printemps). Nous avons 55 agrainoirs approvisionnés en permanence.

Cette année, particulièrement mauvaise pour la reproduction du petit gibier, nous n'avons pas

chassé le lièvre car nous avons subi une mortalité importante cet été. Habituellement, nous prélevons 15 à 20 lièvres par an.

FDC 18: Faites-vous des actions en faveur de la perdrix?

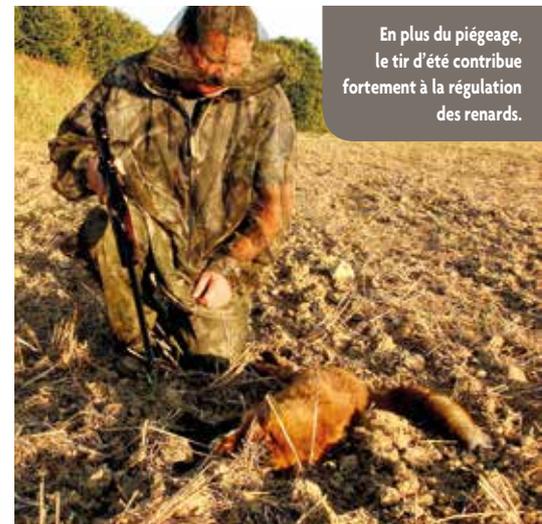
Les quelques journées de chasse en plaine sont des rendez-vous attendus par les chasseurs qui aiment la chasse du petit gibier en battue. Pour maintenir la perdrix sur le territoire, des accords ont été passés avec les agriculteurs. Le Syndicat de chasse s'est engagé à réguler les corvidés sur les semis de tournesol et maïs: En contre partie, les agriculteurs ont accepté de mettre en place sur leurs parcelles des aménagements qui peuvent entrer dans les Surfaces d'Intérêt Écologique déclarées à la PAC.

Ainsi, 6 haies représentant plus d'1 km de long ont été plantées sur le territoire. Certains agricul-

teurs ne souhaitant pas installer des haies, il leur a été proposé de semer des bandes enherbées: 6 bandes de 4 m de large (2 m de ray-grass + 2 m de switchgrass) ont été semées sur le territoire. Elles représentent au total plus de 1500 ml de couvert et sont bien utilisées par les perdrix et faisans. Par ailleurs, elles sont très utiles pour y piéger et nous y installons des agrainoirs.

La reproduction 2016 ayant été très mauvaise, nous avons décidé de mettre en place une unité d'élevage de jeunes perdreaux sous poule. Nous pourrions ainsi récupérer les nids détruits à la moisson pour les faire couvrir. Pour compléter le repeuplement, nous ferons élever des jeunes perdreaux de 1-2 jours qui seront mis dans la nature fin juillet avec leur poule naine adoptive.

Pour ce qui est de la régulation des prédateurs, nous avons 2 piégeurs qui prennent environ 15 à 20 renards, essentiellement au collet et 10 chasseurs qui se sont spécialisés au tir d'été et qui



En plus du piégeage, le tir d'été contribue fortement à la régulation des renards.



Au cœur de la plaine, une bande enherbée « Ray-grass/switchgrass » offre le couvert au petit gibier.



prélèvent également 15 à 20 renards par an. Étant adhérent multi services de la FDC, nous sommes bien subventionnés pour tous ces aménagements. Nous allons d'ailleurs souscrire le contrat de gestion perdrix que propose la FDC pour pouvoir financer nos repeuplements.

FDC 18 : Et pour ce qui concerne le grand gibier ?

Grâce à notre agrandissement de territoire, nous avons pu faire une gestion rigoureuse du grand gibier. Aujourd'hui nous avons un plan de chasse chevreuil qui varie de 30 à 35 animaux selon l'évolution de la population. En effet, nous réalisons chaque année des comptages au phare sur l'ensemble de l'unité de gestion (6.3) avec les autres responsables de chasse. Depuis 2005, nous prospectons 8 circuits 3 soirs de suite avec nos

chasseurs bénévoles: Les résultats sont présentés chaque année à tous les responsables de l'UG que nous réunissons pour étudier les demandes de plan de chasse. Les propositions d'attribution sont faites devant tous les responsables avant de les transmettre à la Commission de Plan de Chasse. Ces réunions annuelles nous permettent de mieux nous connaître, de discuter et de s'organiser lorsqu'apparaissent des problèmes, comme les dégâts de sangliers par exemple.

FDC 18 : Concrètement comment essayez-vous de régler les dégâts de sanglier ?

En 2012, en raison de dégâts agricoles importants, nous avons été soumis à la Participation Financière des Territoires. Nous nous sommes tous réunis, en présence de la Fédération, pour trou-



ver des solutions durables. Depuis, chacun fait un effort: la plupart des agriculteurs chasseurs ne font plus de demande de dégâts et posent des clôtures au moment des semis de maïs. Sur notre secteur, les chasseurs de notre Syndicat de chasse aident les agriculteurs à poser les clôtures et à les entretenir. En contre partie, ces agriculteurs les invitent à chasser les sangliers dans les maïs dès que des dégâts apparaissent à cette période sensible: comme vous le voyez, c'est du gagnant/gagnant et ça fonctionne plutôt bien. Cela nous permet de faire des belles chasses de sangliers avec des dégâts acceptables.

FDC 18 : Jean Marc, en tant que responsable d'un Syndicat de chasse, quel message voudriez-vous transmettre aux responsables de chasse ?

La reprise de 400 ha de forêt privée en 2004 à pour le moins bouleversé le fonctionnement de notre association (budget multiplié par 5, accueil de nouveaux actionnaires extérieurs...).

Cependant, rares sont les personnes qui feraient le chemin inverse. L'arrivée de nouveaux chasseurs a redynamisé le groupe. L'agrandissement du territoire nous permet de gérer efficacement le grand gibier, c'est également l'objectif visé par nos récentes initiatives pour le petit gibier de plaine.

Notre chasse est devenue plus attractive, les jeunes sont de retour.

Notre implication dans la vie communale nous procure des relations privilégiées avec les agriculteurs, les élus et l'ensemble du voisinage.

Depuis l'an dernier, plusieurs propriétaires ou exploitants nous ont offert de nouvelles parcelles (environ 300 ha) pour mener à bien notre projet petit gibier.

Je vois donc l'avenir avec beaucoup d'enthousiasme d'autant que j'ai la chance d'être entouré de chasseurs passionnés, dévoués et débordants d'initiatives pour le bien de l'équipe.

FDC 18 : Merci Jean Marc, et félicitations à toute l'équipe qui vous aide à réaliser ces actions en faveur du gibier et de la chasse.



AU NENUPHAR
PÊCHE - CHASSE - NATURE
Le n° 1 du centre !
Les marques - La qualité
Des prix et des conseils
Reprise et vente d'armes d'occasion
2 MAGASINS
Rue des Ceps 18390 S'-Germain-du-puy 02 48 24 56 14
Rue Einstein, Esp. S'-jacques 63100 Montluçon 04 70 03 34 82



« J'aime la Loire propre » - Édition 2017



Résultat de la collecteur sur le secteur de Beffes - Mars 2016

La Fédération Départementale des Chasseurs du Cher continue sa participation à cet évènement d'envergure nationale et éco-citoyen où les chasseurs, pêcheurs, randonneurs, agriculteurs, municipalités et bien d'autres, s'unissent pour ramasser

les déchets sur la bordure de la Loire. L'édition 2016, malgré le mauvais temps, avait réuni dans le Cher, une nouvelle fois 160 personnes pour une collecte estimée entre 15 et 18 m² de déchets.

Nous vous sollicitons à nouveau sur les différents points de rendez-vous le samedi 4 mars 2017 à 8 h 30 :

- Pour Belleville /Loire, Léré et Sury près Léré : place de l'église de Léré.
- Commune de Boulleret, sur la levée de la Loire à « Rognon ».
- Commune de St Satur, parking de la piscine municipale.
- Communes d' Argenvières, Beffes et St Léger le Petit, rdv commun avec la Nièvre au pont de Loire de la Charité sur Loire.
- Commune de Cours les Barres, sur la levée de la Loire à « la Môle ».

En fin de matinée, une collation et le verre de l'amitié seront offerts.

Week-end des Espaces Naturels Sensibles du Cher



Le Conseil Départemental du Cher s'est doté de moyens pour protéger des zones naturelles remarquables grâce à une taxe départementale spécifique qui assure un financement pour la gestion et la valorisation des milieux fragiles. Un schéma départemental fédère les nombreux acteurs responsables de la sauvegarde de l'environnement et la biodiversité à travers d'un réseau de 17 sites classés « Espace Naturels Sensibles ».

Les 17 et 18 juin 2017, sur chacun de ces sites, des animations seront proposées au public. Sur notre site de Morogues, nous vous invitons pour deux visites à thème du sentier

balisé de 2 km à partir du topoguide qui propose des questions en lien avec les bornes installées sur le parcours :

- **le samedi 17 juin à 9 h 30 sur le thème des indices de présence des différents d'animaux.**
- **le dimanche 18 juin à 14 h 30 sur le thème de la flore, des fleurs, en particulier des orchidées.**

Pour ces deux sorties, réservation obligatoire auprès de Jean-Michel Lafon au 06 86 67 90 28. Pour les autres sites, les renseignements et les horaires des animations sont à retrouver sur le site du Conseil Départemental du Cher : <http://nature.departement18.fr/> Venez nombreux découvrir la richesse écologique de notre département.

Pour ces deux sorties, réservation obligatoire auprès de Jean-Michel Lafon au 06 86 67 90 28

Pour les autres sites, les renseignements et les horaires des animations sont à retrouver sur le site du Conseil Départemental du Cher : <http://nature.departement18.fr/>

Venez nombreux découvrir la richesse écologique de notre département.



& Nature Vènerie

27 et 28 mai 2017
Fontainebleau (77) . Grand Parquet



2500 chiens . Régionales et nationales d'élevage . Concours Agility . Chiens d'arrêt . Concours de tirs
Championnat de France du cheval de chasse . Amazones . Cross par Equipage
Baptême poneys . Fauconnerie . Archerie . Attelages . Présentations de Vènerie . Spectacles équestres
Concours de Trompes . Village Exposants . Ferme pédagogique . **Messe de Saint Hubert**
Samedi de 9h à 21h30 . dimanche de 9h à 17h . **Grand spectacle semi-nocturne samedi soir**
Entrée : 7€ . gratuit - 12 ans . Contact 06.07.42.27.46 ou pierrefrancoisprioux@orange.fr





Un groupe de jeunes chasseurs invités par la Direction Générale de l'Armement



Pour répondre à notre volonté de faciliter l'accès à la chasse à nos nouveaux chasseurs qui en font la demande, la Direction Générale de l'Arme-

ment Techniques Terrestres a souhaité inviter un groupe de jeunes nouveaux permis. Ces jeunes ont eu la chance de participer à une battue de régulation organisée sur la

réserve de chasse de DGA, Techniques Terrestres.

Le 14 janvier, les 15 invités, dont 3 demoiselles, ont tous répondu présent et ont suivi avec attention les consignes données par l'ingénieur général de l'armement et le directeur de battue.

Les jeunes ont ensuite été répartis dans les équipes et postés pour cette partie de chasse destinée à prélever sangliers, cervidés et renards.

Tous les jeunes postés ont eu la chance de tirer des animaux. La journée s'est terminée par la présentation du tableau et la photo souvenir avec les organisateurs.

Cette journée proposée aux nouveaux chasseurs est une réussite. La FDC tient à remercier la Direction Générale de l'Armement pour cette remarquable action que nous souhaiterions voir suivie par d'autres responsables de chasse.

Pour cette année de lancement de l'opération permis à 0€, nous espérons qu'un maximum de groupes de chasse pourra en proposer autant. Contactez-nous rapidement pour inviter des nouveaux chasseurs.

DECATHLON

SAINT DOULCHARD

**Notre équipe de passionnés vous accueille
du lundi au samedi
de 9h – 20h**

Route de Vierzon 18230 Saint Doulchard 02.48.23.02.02



Association pour la Recherche du Grand Gibier Blessé



Un stage d'information et d'initiation à la recherche du grand gibier blessé sera organisé

LE DIMANCHE 7 MAI 2017 à Morogues

Renseignements et inscriptions : Danielle cacard - 06 74 16 01 25 ou gcacard@wanadoo.fr



Chasses et Terroirs de Petit Gibier 18

LA MÉTÉO DÉSASTREUSE DES DERNIERS PRINTEMPS SONNERA -T-ELLE LE GLAS DU PETIT GIBIER DE PLAINE ? NON Ne baissons pas les bras, remontons nos manches et agissons pour que perdrix, faisans réinvestissent nos campagnes.

► **Aménagez vos territoires: CTPG 18** pour vous y aider vous propose à tarifs préférentiels des semences pour implanter couverts cynégétiques, haies et buissons, indispensables pour fournir nourriture, refuges, zones de nidification à la petite faune de plaine.

Contact : Elio LOMBARTE
06 35 20 94 50 - lombio@hotmail.com

► **Renforcez les populations: CTPG 18** vous propose des panneaux métalliques grillagés pour confectionner des parquets d'élevage ou pré-lâcher pour perdreaux et faisans.

Contact : Elio LOMBARTE
06 35 20 94 50 - lombio@hotmail.com

► **Régulez les prédateurs: CTPG 18** vous propose, pour le tir d'été du renard, de bénéficier de tarifs commande groupée pour l'acquisition de carabines, équipées ou non de lunette de tir et d'une formation au réglage de ces armes.

Contact : Bernard Wolff - 02 48 74 01 34
wolffbernardmartine@wanadoo.fr

NOTA : Pour ces actions indispensables au maintien et à la progression des populations de petit gibier, vous pouvez bénéficier des subventions proposées par la Fédération des chasseurs.



Association Départementale des Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs du Cher : **J'AIME LE CHER PROPRE**



La première édition de l'opération « J'aime le Cher propre » du 12 septembre 2015 avait rassemblé, malgré le déluge de pluie, quelques 90 volontaires pour récupérer les déchets sur les rives du Cher entre Saint Amand Montrond et Quincy. Le deuxième samedi de septembre - date dorénavant immuable- cette année, le 10 septembre 2016 - a eu lieu le nettoyage des berges du Cher, organisé par l'Association de chasse DPF du Cher et l'Association départementale des chasseurs d'oiseaux migrateurs du Cher. Les responsables des 6 lots loués par l'État ont, avec les

pêcheurs, les bénévoles, l'appui des différentes municipalités riveraines et communautés de communes (qui ont fourni le soutien logistique: bennes, camions.) participé à cette collecte. Plusieurs enfants accompagnés étaient aussi de la partie. Cette prise de conscience en faveur de la protection de l'environnement a été un succès. 88 participants et 28 m³ déchets récupérés canettes, pneus, plastiques, chaussures, et même... un dauphin en plastique (l'an dernier c'était un crocodile!). Nous avons constaté une légère diminution des déchets « lourds » et cela

est un encouragement pour l'avenir. La Fédération des chasseurs du Cher et la Fédération de pêche étaient partie prenante de cette opération. C'est ainsi que le Vice-président de la Fédération des chasseurs, Elio Lombarte et Jean-Michel Lafon, technicien cynégétique étaient présents et... actifs.

**Le Président de l'ADCOM-18
Daniel MESSELOT**

**Le Président de l'Association
de chasse DPF du Cher
Michel DOS REIS**



Collecte d'une des équipes de nettoyage de la rivière Cher, sur la commune de Ste Thorette.



Bulletin d'inscription en pages suivantes.

Choisissez votre formation, remplissez et retournez-nous le bulletin rempli à
Fédération des Chasseurs - 22, rue Charles-Durand - 18023 Bourges Cedex

Bulletin d'inscription
ci-après

Formation de piégeage

Cette formation permet à toute personne ayant 15 ans, qu'elle soit chasseur ou non, d'obtenir un numéro d'agrément de piégeage lui permettant par exemple :

- de piéger les animaux classés nuisibles chez lui ;
- de réguler les prédateurs sur son territoire de chasse ;
- de piéger les ragondins, rats musqués, ...



Une formation de piégeage décentralisée est proposée à Ardenais vendredi 5 et samedi 6 mai 2017. Vous pouvez vous y inscrire dans le bulletin d'inscription ci-après.

- ▶ JEUDI 20 ET VENDREDI 21 AVRIL ;
- ▶ JEUDI 15 ET VENDREDI 16 JUIN ;
- ▶ LUNDI 3 ET MARDI 4 JUILLET.

Au Centre de formation
des Places à MOROGUES

PROGRAMME (2 journées consécutives) :

1^{re} journée

- ▶ Connaissance des espèces sauvages.
- ▶ Réglementation du piégeage des animaux classés nuisibles.

2^e journée

- ▶ Manipulation et pose des différents pièges en situation réelle.
- ▶ Visite d'un sentier de piégeage.

La formation est gratuite pour tous les chasseurs ayant validé leur permis dans le Cher, ainsi que pour les jeunes de - 18 ans.

Il n'y a pas d'examen, le numéro d'agrément est ensuite délivré par la Direction Départementale des Territoires du Cher.

Destruction à tir des corvidés

Chaque année, vous êtes nombreux à subir des dégâts de corbeaux freux ou de corneilles noires sur vos semis de cultures mais également sur les couvées de canards, faisans, perdrix... La régulation des corvidés par le piégeage devient de plus en plus compliquée : obligation de visiter la cage chaque matin, de nourrir les appelants régulièrement : la destruction à tir est désormais une alternative efficace.



- ▶ VENDREDI 17 MARS 2017 À 14 H.

Au Centre de formation
des Places à MOROGUES

PROGRAMME :

Lors de cette formation, les thèmes suivants seront étudiés :

- ▶ Connaissance des espèces de corvidés : corbeau freux et corneille noire.
- ▶ Modalités des conditions de destruction à tir des corvidés.
- ▶ Les appeaux, les appelants, les formes en plastique.
- ▶ Les différentes techniques de tir.

Possibilité de faire la formation « corvidés » chez vous à une date choisie selon votre convenance si vous vous engagez à réunir 20 personnes chez vous.

Bulletin d'inscription
ci-après



Bulletin d'inscription en pages suivantes.

Choisissez votre formation, remplissez et retournez-nous le bulletin rempli à
Fédération des Chasseurs - 22, rue Charles-Durand - CS70326 - 18023 Bourges Cedex

Bulletin d'inscription
ci-après



Formation Chasse à l'arc

Cette formation gratuite est destinée aux chasseurs désirant pratiquer ou découvrir la chasse à l'arc. En une journée, vous découvrirez les aspects réglementaires et pratiques pour chasser légalement à l'arc sur tout le territoire national.

► LA PREMIÈRE JOURNÉE DE LA SAISON SE DÉROULERA
LE SAMEDI 8 AVRIL 2017 À MOROGUES.

PROGRAMME:

- Matinée consacrée à la théorie (matériels, législation, sécurité...).
- Après-midi pratique destiné à la découverte de l'arc et du tir de chasse.

Bulletin d'inscription
ci-après

Initiation au dressage de votre chien d'arrêt ou leueur



Les sessions sont animées par un dresseur professionnel. Elles se dérouleront de la mi-juillet à la mi-août le samedi matin, au Centre de Formation des Places à Morogues.

Les dates précises vous seront communiquées à l'issue de votre inscription.

Renseignements complémentaires auprès de
Claire Gauguelin au 02 48 26 46 01 / 06 60 65 46 25



PROGRAMME:

- Bilan des acquis du chien.
- Les attentes du propriétaire du chien: rappel, arrêt, sagesse, rapport etc...
- Séances de travail courtes et répétées avec le dresseur en présence du propriétaire.

Tir du renard en été

Cette formation d'une demi-journée est ouverte à tous les chasseurs désireux de pratiquer régulièrement une chasse passionnante leur permettant d'assurer la régulation des renards sur leurs territoires de chasse.

► SAMEDI 1^{er} AVRIL 2017 DE 8 H 30 À 12 H 30
► VENDREDI 19 MAI 2017 DE 14 H À 18 H

Les 2 sessions se dérouleront au
Centre de Formation des Places à MOROGUES

PROGRAMME:

- Aspects réglementaires du tir d'été (chasse anticipée du sanglier, tir du chevreuil en été).
- Règles de sécurité, précautions sanitaires.
- Affût/approche: conseils pratiques pour une bonne efficacité.
- Choix d'un équipement approprié (armes, munitions, optique, vêtements).
- Obtenir un tir efficace: essais de tir en situation.





Bulletin d'inscription
ci-après

Grand gibier : hygiène et venaison



La réglementation sur l'hygiène du gibier est applicable depuis 2009.

L'« EXAMEN INITIAL DE LA VENAISON » est désormais obligatoire pour les chasseurs :

- qui commercialisent leur gibier sur le marché local ;
- qui commercialisent leur gibier à des négociants ou ateliers de traitement ;
- qui cèdent le gibier pour un repas de chasse ou un repas associatif (club sportif ou autre).

Cet « examen initial » du gibier devra être assuré par une personne du groupe de chasse qui aura été formée par la FDCC. Il suffira donc d'un responsable formé par équipe de chasseurs.

Le partage convivial du gibier entre chasseurs, leurs familles et leurs proches reste hors du champ d'application de cette réglementation.

► **VENDREDI 21 AVRIL 2017 DE 13 H 30 À 18 H 00,
AU SIÈGE DE LA FDC18, 22 RUE CHARLES DURAND À BOURGES**

PROGRAMME :

- L'examen initial de la venaison.
- Le risque trichine et le contrôle de la viande de sanglier.
- La réalisation d'une éviscération « dans les règles de l'art » (à partir d'un montage diapositives).
- Les recommandations en matière de bonnes pratiques d'hygiène « après le coup de feu ».
- La mise en œuvre de la traçabilité.

À NOTER : La fonction de garde est liée à une assermentation par le tribunal mais, au préalable, il est nécessaire d'obtenir un ou plusieurs modules suivant le domaine. À noter qu'un maire ou son adjoint, le propriétaire ou le responsable du territoire concerné, ou un officier de police judiciaire ne peuvent pas être garde. Un garde peut être assermenté pour un ou plusieurs territoires.

Bulletin d'inscription
ci-après

Formation du garde chasse particulier assermenté



► **LES 20, 21 ET 22 MARS 2017
DE 8 H 30 À 17 H**

**Au centre de formation
des Places à MOROGUES**

Cette formation se déroule sur 3 journées consécutives. Elle comprend 2 modules :

■ **Module 1 :** Notions juridiques de base, droits et devoirs du garde particulier.

■ **Module 2 :** Police de la chasse.

Elle est gratuite pour tout chasseur ayant validé son permis dans le Cher pour la saison en cours.

(50 € pour ceux n'ayant pas validé dans le Cher).

PROGRAMME :

- 1^{re} journée : Bases du fonctionnement de la justice avec participation d'avocats, droits et devoirs du garde particulier.
- 2^e journée : Droits et devoirs du garde particulier - Rédaction de procès-verbaux - Jeu de rôle sur le terrain.
- 3^e journée : Organisation de la chasse en France - Connaissance des espèces - Régulation des nuisibles.

Cette formation est réalisée en collaboration avec les gardes de l'ONCFS.

Formation du garde chasse forestier



► **LES 18 ET 19 AVRIL 2017
(SUR 1 JOURNÉE ET 1/2)**

**Au centre de formation des Places,
à MOROGUES**

Cette formation est réalisée par le Centre Régional de la Propriété Forestière du Centre (CRPF). Elle a pour but de former les gardes particuliers au module 4, module de la police forestière, et peut être complémentaire à la formation du garde chasse. Cette formation se réalisera dans le Cher à condition qu'un minimum de 15 participants s'y inscrivent. Le coût de la formation est de 60€ (chèque à l'ordre du CRPF) par stagiaire.

PROGRAMME :

- Notions d'écologie appliquée à la gestion de la forêt.
- La réglementation forestière.
- Les connaissances techniques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde des bois particuliers.
- Les connaissances halieutiques et cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde des bois particulier.



BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à : *Fédération des Chasseurs du Cher - 22, rue Charles-Durand 18023 BOURGES Cedex*

1 seul nom par bulletin, possibilité de vous inscrire sur papier libre, par Fax (02 48 50 05 38)

ou par mail (fdc18@chasseurdefrance.com) avec vos coordonnées complètes. MERCI.

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE COMPLÈTE :

TÉLÉPHONE : PORTABLE :

MAIL :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

souhaite participer à la formation, cocher la ou les case(s) concernée(s):

FORMATION CHASSE A L'ARC (inscription avant le 3 avril 2017)

SAMEDI 8 AVRIL 2017 à MOROGUES de 9 heures à 17 heures.

OBTENIR L'AGRÉMENT DE PIÉGEUR sur 2 jours, de 9 heures à 17h30 - Attention, maximum de 20 participants

Je souhaite participer à la formation de piégeage à Morogues les jeudi 20 et vendredi 21 avril 2017

Je souhaite participer à la formation de piégeage à Ardenais les vendredi 5 et samedi 6 mai 2017
(priorité aux personnes du secteur)

Je souhaite participer à la formation de piégeage à Morogues les jeudi 15 et vendredi 16 juin 2017

Je souhaite participer à la formation de piégeage à Morogues les lundi 3 et mardi 4 juillet 2017

DESTRUCTION À TIR DES CORVIDÉS

VENDREDI 17 MARS 2017 à 14 heures au centre de formation de Morogues.

J'ai réuni 20 personnes pour une formation à domicile.

INITIATION AU DRESSAGE DES CHIENS D'ARRÊT OU LEVEUR

(inscription avant le 1^{er} juillet 2017) - Adhésion à CTPG 18 (16 €) + 12 €/séance

SAMEDI DE JUILLET/AOÛT 2017 de 8 h 30 à 12 heures (Les dates seront communiquées après inscription).

TIR DU RENARD EN ÉTÉ (inscription avant le 27 mars 2017)

SAMEDI 1^{ER} AVRIL 2017 de 8 h 30 à 12 h 30.

VENDREDI 19 MAI 2017 de 14 heures à 18 heures.

GRAND GIBIER: HYGIÈNE ET VENAISON (inscription avant le 17 avril 2017)

VENDREDI 21 AVRIL 2017 DE 13 H 30 À 18 heures

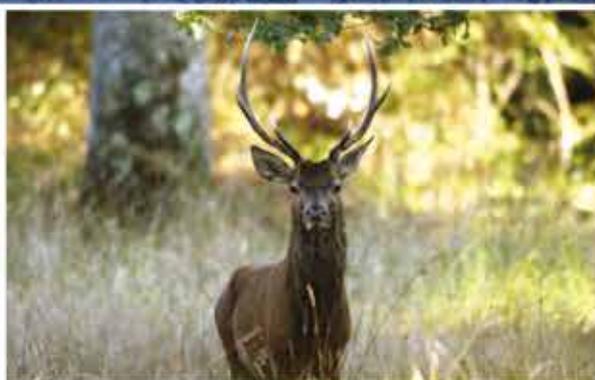
FORMATION DE GARDE ASSERMENTÉ

Garde chasse particulier - 20, 21 ET 22 MARS 2017 (3 JOURS DE 8 H 30 À 17 H 30)

Garde forestier - 18 ET 19 AVRIL 2017 (SI MINIMUM 10 INSCRITS)



Domages et vie privée



Epargne et retraite



Partenaire de votre Fédération,
Monceau Assurances fédère des sociétés d'essence mutualiste diversifiées,
fortes d'une expérience de 200 ans en assurance de dommages et responsabilité
(automobile, habitation, multirisque agricole, commerces) et de 60 ans en assurance
de personnes (épargne-assurance vie, retraite, prévoyance, santé).

Trouvez l'agence la plus proche de chez vous

Bourges - Hervé Blusson
62-62 bis, boulevard Lamarck
02 48 70 30 03
bourgeslamarck@monceauassurance.com

Saint-Amand-Montrond - Arnaud Couillard
18, rue du Dr Coulon
02 48 96 46 95
saintamandmontrond@monceauassurance.com

Bourges - Hachemi Haddad
18, avenue du 11 Novembre Résidence La Source
02 48 24 40 62
bourges@monceauassurance.com

Saint-Florent-sur-Cher - Thierry Gallais
1, avenue Gabriel Dordain
02 48 55 38 32
saintflorentsurcher@monceauassurance.com

Vierzon - Catherine Refait
40, rue Jules Louis Breton
02 48 75 08 80
vierzon@monceauassurance.com

www.monceauassurances.com

S'équiper

Partager

Voyager

Rencontrer

Rendez-vous
du 24 au 27 mars
2017

PARC DES EXPOSITIONS

L'ÎLE L'AUMÔNE
ALLÉE DES ÎLES ÉRIC TABARLY

78200 MANTES-LA-JOLIE

• Autoroute A13 sortie N°11 •



Salon de la Chasse
et de la Faune Sauvage
de Rambouillet

www.salondelachasse.com / +33 (0)1 34 78 98 47

club
de la chasse et
de la nature

Neulize OBC
ABN AMRO

Mantes
la Jolie

JFC Normandie



CHAMPAGNE
Canard-Duchêne

Jours
CHASSE

Sanglier
PASSION & CO. Chasseurs

Chasse
Le plaisir de la chasse

Chassons
UN ART DE VIVRE

LE CHASSEUR FRANÇAIS
La vie grandeur nature

GrandGibier

VOYAGES DE CHASSE

la chasse

SEASONS
III

noschasses.fr
Toutes les chasses, partout, tout le temps